

TOUT BRULAGE EST UNE INFRACTION
(jusqu'à 450€ d'amende :
Art. R632-1 et R131-13 du code pénal).

En France 48 000 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air.



Le brûlage de **50 KG** de déchets verts produit autant de particules que :



13 000 KM parcourus par un véhicule diesel récent ;



14 000 KM parcourus par un véhicule essence récent ;



3 SEMAINES de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante...

3 JOURS de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.

(Source : selon une étude menée par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes 2017)

Ne jetez pas ! Donnez vos objets réutilisables...



ASSAJUCO EMMAÛS
Tél : 03 87 86 84 98

PERMANENCES RÉEMPLOI EN DÉCHÈTERIES
COLLECTE A DOMICILE (RDV par téléphone)

Vos déchets verts déposés en déchèteries
SONT TRANSFORMÉS EN COMPOST

COMPOST OFFERT EN DÉCHÈTERIES
(hormis à Nitting et Dabo).

Compost pour les ornements (pelouse, arbustes, fleurs)
Non recommandé pour le potager.

FONCTIONNEMENT DES DÉCHÈTERIES



⇒ VENEZ AVEC VOTRE « REDEVANCE DÉCHETS »
⇒ ET ATTENDEZ AU STOP À VOTRE ARRIVÉE !

VERS LE *zéro déchet*

Lors de permanences « REEMPLOI », UN AGENT EMMAÛS VOUS PROPOSE DE DONNER VOS OBJETS RÉUTILISABLES POUR LEUR OFFRIR UNE SECONDE VIE !

VERS LE *tri maximum*

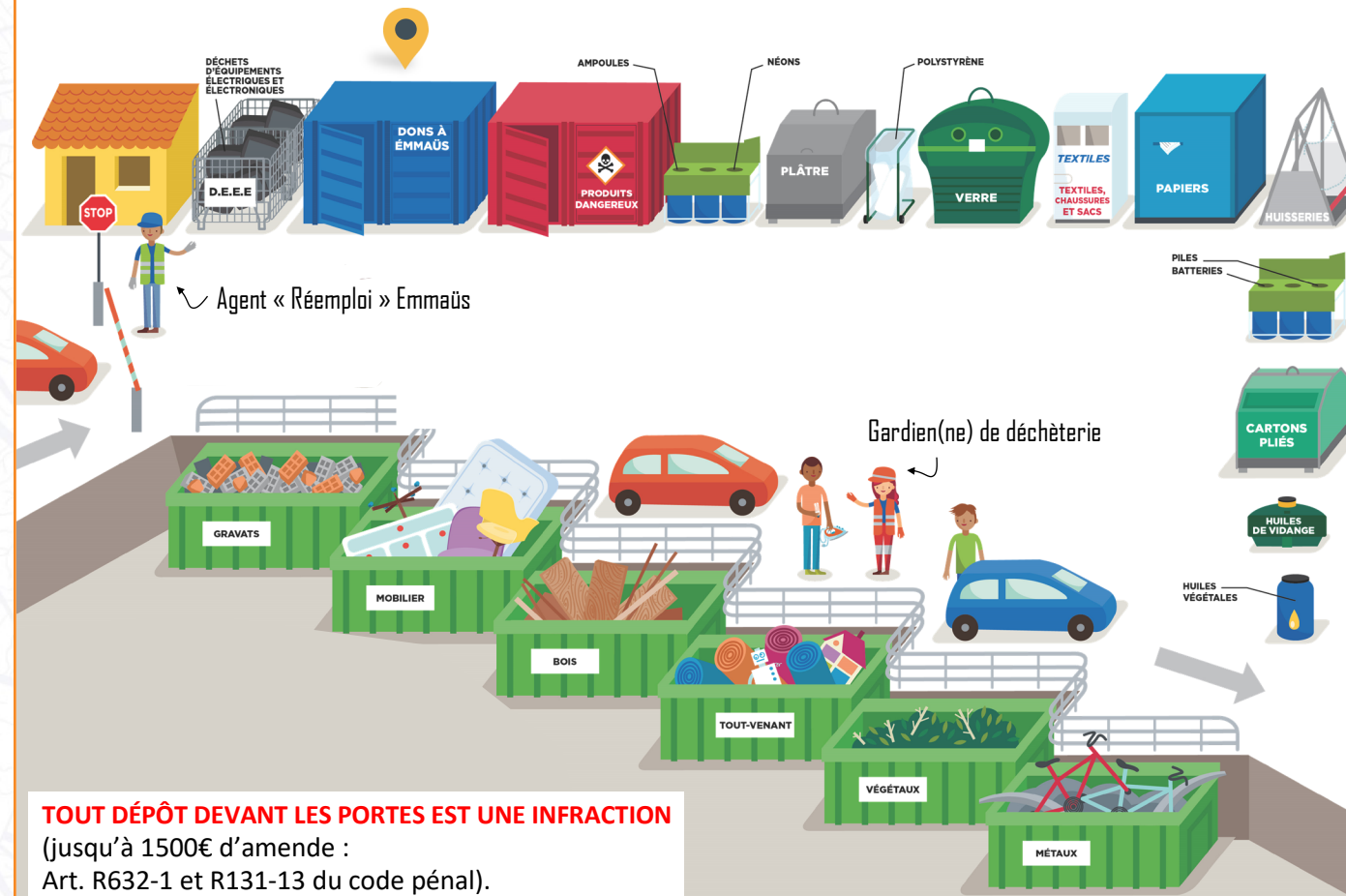
Puis, pour assurer la meilleure destination à chacun de vos déchets, UN(E) GARDIEN(NE) DE DÉCHÈTERIE VOUS GUIDE ET VOUS CONSEILLE POUR EFFECTUER CORRECTEMENT LE TRI DE VOS DÉCHETS.

Le volume est limité à :

1m³
DE DÉCHETS
PAR JOUR

Veuillez également limiter vos passages.
Ne pas venir fréquemment avec des petites quantités.

Chaque conteneur est destiné à recevoir un type de déchets bien précis qui sera transféré vers une entreprise spécialisée pour maximiser leur recyclage et limiter au mieux toutes pollutions.



TOUT DÉPÔT DEVANT LES PORTES EST UNE INFRACTION
(jusqu'à 1500€ d'amende :
Art. R632-1 et R131-13 du code pénal).

ZONE DE DONS À EMMAÛS
POUR LE RÉEMPLOI D'OBJETS

DÉCHETS ENCOMBRANTS



DÉCHETS DANGEREUX



AUTRES DESTINATIONS

⇒ Pneus usagés, extincteurs et bouteilles de gaz à rapporter à vos fournisseurs. Vous payez leur élimination à l'achat.
⇒ Médicaments et déchets de soins à risque infectieux (seringues, etc.) à apporter en pharmacies (dans une boîte fournie gratuitement en pharmacies). Infos : www.dastri.fr

VERS LE *zéro déchet*
ET LE *tri maximum*



POUR VOS DÉCHETS
ENCOMBRANTS ET DANGEREUX

7 déchèteries
MODE D'EMPLOI

ACCÈS RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS

Pôle Déchets



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



PRODUITS DANGEREUX DÉCHETS DANGEREUX Comment agir ?



Certains de vos produits sont dangereux pour la santé et pour l'environnement. Ne les jetez pas dans la poubelle ou dans l'évier !
APPORTEZ-LES EN DÉCHÈTERIES !

Piles et batteries

PREVENTION

- Pensez aux piles rechargeables... Une pile peut être rechargée 1000 fois !
- Une pile bouton au mercure jetée dans la nature pollue 1m³ de terre et 1000 m³ d'eau pendant 50 ans.



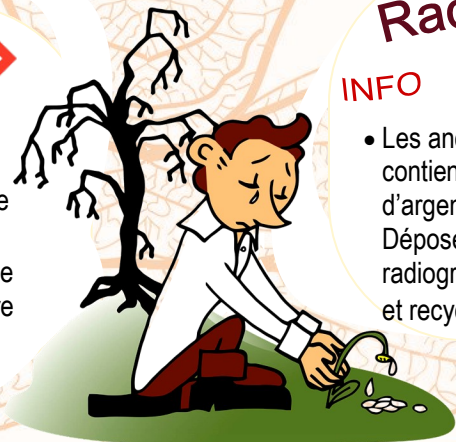
Huile végétale

PREVENTION

- L'huile de friture peut s'utiliser plusieurs fois. Stockez-la dans un bidon fermé.
- Ne pas la jeter dans l'évier ! Une goutte d'huile peut rendre impropre à la consommation jusqu'à 25 litres d'eau et peut boucher les canalisations.



TRÈS POLLUANT pour l'ENVIRONNEMENT !



Radiographies

INFO

- Les anciennes radiographies contiennent beaucoup de sels d'argent toxiques. Déposées en déchèterie, vos radiographies seront traitées et recyclées.



Néons et lampes basse consommation

DANGER

- Attention à ne pas les casser ! Elles contiennent des produits et gaz toxiques : mercure, néon...
- Les lampes sont reprises en magasin pour leur dépollution et leur recyclage.



Peintures, colles, vernis

PREVENTION

Choisissez :

- des peintures minérales ou naturelles,
- des produits sans solvants et sans conservateurs.
- N'achetez que la quantité nécessaire.
- Utilisez les restes de peinture en sous-couches, pour éviter des déchets.



Herbicides, pesticides, insecticides

PREVENTION

- Primordial, mais on l'oublie ! Pensez à bien nourrir et arroser les plantes pour garantir leur bonne santé (avec votre compost).
- Préférez la lutte biologique : les prédateurs naturels (larves de coccinelles), les plantes répulsives (œilleuds d'inde).
- Plutôt que de désherber, pensez au paillage et aux plantes couvre-sols pour éviter les mauvaises herbes.
- Optez pour le savon noir (ou de Marseille) ! Pulvérisez-le sur vos plantes à raison de 20 gr/Litre. Il vous débarrassera des pucerons en 3 jours.



Huile de vidange

INFO

- Déposée en déchèterie, votre huile de vidange sera traitée et recyclée.



Cires, Dégraissants, Décapants

PREVENTION

- Evitez les produits chlorés.
- Stockez les produits dans un endroit bien ventilé.
- Pour vos travaux ménagers, une lavette en microfibre avec un peu d'eau chaude est plus efficace qu'une lingette avec un détergent !



TOXIQUE pour la SANTÉ et l'ENVIRONNEMENT !

Déboucheurs et Détartrants

PREVENTION

- Le plus efficace, pour déboucher : la ventouse !
- pour détartrer : le vinaigre blanc !



Cartouches d'encre

INFO

- La plupart des fabricants proposent la reprise des cartouches pour les recharger.
- Sinon déposez-les en déchèterie.



Réseau de 7 déchèteries réservées aux particuliers

HORAIRES D'OUVERTURE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
BERTHELMING ZONE ARTISANALE	9h-12h		14h-18h	14h-18h		9h-12h 13h-18h
DABO NEUSTADTMÜHLE	14h-18h		9h-12h		14h-18h	9h-12h 13h-18h
NITTING RUE ANCIENNE GARE		9h-12h	14h-18h		14h-18h	9h-12h 13h-18h
MITTELBRONN ROUTE DE KOURTZERODE		9h-12h 13h-18h		9h-12h 13h-18h		9h-12h 13h-18h
SARREBOURG ROUTE DE RÉDING	9h-12h 13h-18h	9h-12h	9h-12h 13h-18h	9h-12h	9h-12h 13h-18h	9h-12h 13h-18h
TROISFONTAINES ROUTE DE HARTZVILLER	14h-18h	14h-18h		9h-12h		9h-12h 13h-18h
MOUSSEY AVENUE TOMAS BATA			9h-12h		14h-18h	9h-12h 13h-18h

Période d'hiver
(1er novembre - 28 février):
Fermeture des déchèteries à 17h.



L'accès des professionnels est interdit !

Déchèterie pour les professionnels :
RECYPARC CITRAVAL
Route de Sarrebourg, 57400 SARRALTROFF
Tél. : 06 69 75 29 28 - sireund@citralval.fr